

COMPTE - RENDU DE LA REUNION

GESTION EN FAVEUR DES OISEAUX ET REMUNERATION D'ARBRES BIOS ET D'ILOTS DE BOIS SENESCENT

En partenariat avec la région Bourgogne-Franche-Comté et le Parc national de forêts, le Centre National de la Propriété Forestière incite les propriétaires forestiers privés à adopter une sylviculture favorisant le maintien de la biodiversité.

Dans le site Natura 2000 "Massif forestiers et vallées du Châtillonnais" une action est menée pour mettre en place des « îlots de bois sénescents ».



Le 20 mars 2026, le Parc National de forêts et le Centre National de la Propriété Forestière se sont associés pour présenter les contrats Natura 2000 offrant aux propriétaires la possibilité de rémunérer leurs actions en faveur des oiseaux.

20 propriétaires forestiers et 6 professionnels sont venus à la maison de la forêt pour découvrir ce dispositif.

Antoine ROUX animateur Natura 2000 au Parc National de forêts a, dans un premier temps, présenté ce site Natura 2000, ses enjeux écologiques et les contrats Natura 2000 associés notamment les îlots de bois sénescents et arbre disséminés.

Ces contrats donnent lieu à rémunération. Pour en

Crédit photo : <https://www.bienpublic.com/>

bénéficier il est nécessaire de conserver des « arbres disséminés » porteurs de microhabitats (arbres à cavité, avec des fissures...) ou de mettre en place des « îlots de bois sénescents ». Ce dispositif concerne les forêts dotées d'un document de gestion durable et en particulier les parcelles feuillues comportant des gros bois de plus de 50 cm de diamètre. Le financement est plafonné à 2000 €/ha pour les « arbres disséminés » et 8000 € / ha pour les « îlots de bois sénescents » et sera formalisé par la signature de contrat Natura 2000 dont la durée d'engagement est de 30 ans.

Alexandre GUERRIER du CNPF Bourgogne-Franche-Comté a ensuite exposé aux participants la diversité des milieux favorables aux oiseaux et les principales mesures de gestion pour concilier les activités sylvicoles et la protection de l'avifaune. La gestion en futaie irrégulière apporte une stabilité temporelle à l'écosystème forestier ce qui offre à de nombreux oiseaux un milieu de vie qui leur est propice. Les principes de gestion à couvert continu ont ainsi été rappelés au groupe.



L'après-midi, le groupe s'est rendu en forêt pour découvrir des arbres porteurs de micro-habitats et comprendre les critères de choix lors de la mise en place d'îlot de bois sénescents.



Fin de la réunion à 17 h 00

Alexandre GUERRIER,
CNPF Bourgogne-Franche-Comté
mars 2026